

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DGRI 18** : Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre de Recherche de d'Information pour le Développement (10e).

**M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission ,

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), 14, passage Dubail (10<sup>e</sup>), la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013, au titre des Relations Internationales.